

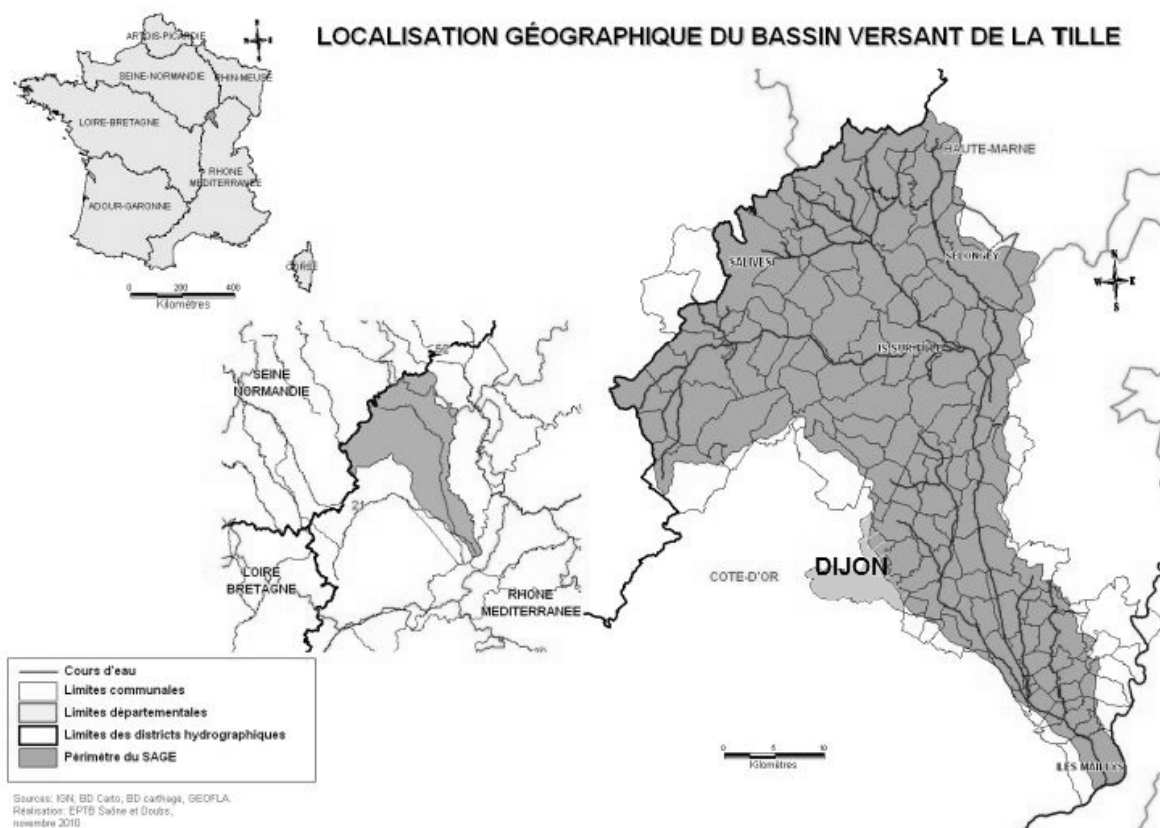
COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 12 JUIN 2015

Point IV

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SAGE DE LA TILLE (21)

1. SITUATION ET CONTEXTE DU TERRITOIRE



1.1 Présentation du territoire

Le bassin versant de la Tille se situe majoritairement dans la région Bourgogne, au Nord-Est du département de la Côte d'Or (110 communes), une toute petite partie du territoire étant localisée en région Champagne-Ardenne, sur le département de la Haute-Marne (7 communes). La principale rivière qui s'y écoule, la Tille, est un affluent en rive droite de la Saône.

Le territoire du SAGE concerne 117 communes pour 77 000 habitants, et se caractérise par une forte progression démographique liée à l'expansion de l'agglomération dijonnaise (population du bassin doublée en 40 ans).

Le bassin versant de la Tille est un territoire rural avec un fort couvert forestier (41 % de la surface totale) et agricole (54 % de la surface totale). Une frontière paysagère le scinde en deux parties : la plaine agricole au sud et la forêt vallonnée au nord. Les espaces artificialisés sont très importants dans la périphérie dijonnaise. Le nord du territoire de la Tille bénéficie d'un patrimoine naturel riche du fait de nombreuses zones classées ou inscrites en périmètres protégés ou d'inventaires. Ainsi, la limite nord du bassin est incluse dans le projet de parc national « entre Champagne et Bourgogne ».

Le bassin versant de la Tille comprend environ 800 km de cours d'eau et couvre une superficie de 1 276 km². Il se compose de plusieurs sous-bassins drainés par les principaux affluents de la Tille, parmi lesquels on compte les sous-bassins de l'Ignon (376 km²), de la Venelle (142 km²) et de la Norges (227 km²).

Les usages de la ressource en eau sont marqués par la présence de cultures irriguées principalement localisées sur la partie aval du bassin, et par la forte demande en eau potable de l'agglomération dijonnaise et de ses alentours sur ce même secteur. La faiblesse des débits d'étiage des cours d'eau de cette zone est donc aggravée par une pression quantitative importante, certains prélèvements n'étant pas restitués au milieu (irrigation), ou alors en aval des zones les plus sensibles (eau potable).

1.2 Historique de la démarche SAGE

Le bassin de la Tille comportait initialement huit syndicats de rivière et certaines communes isolées. Ces syndicats se sont regroupés en 2009 : tout d'abord à l'amont avec la création du SITIV (syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle), puis à l'aval, avec la création du SITNA (syndicat intercommunal Tille Norges Arnison).

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 a identifié le bassin versant de la Tille comme un territoire nécessitant la mise en place d'un SAGE pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau. Les acteurs locaux ont mandaté l'EPTB Saône-et-Doubs pour assurer l'élaboration et l'animation du futur SAGE. Le poste dédié à ces missions fut créé en 2010.

Parallèlement, l'EPTB Saône-et-Doubs et les deux syndicats de rivière ont élaboré et mis en œuvre un contrat de rivière signé à l'automne 2011. Le bilan à mi-parcours et le programme d'action de la seconde phase de ce contrat ont été validés par le comité de rivière en juin 2014, pour une échéance fixée au 31 décembre 2017.

Les arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE et la composition de la commission locale de l'eau (CLE) furent respectivement signés le 2 décembre 2011 et le 12 juillet 2012. La CLE, qui compte 51 membres, s'est installée le 21 septembre 2012, et a été renouvelée par arrêté préfectoral en octobre 2014 suite aux dernières élections municipales.

Le projet d'orientations stratégiques du SAGE, approuvé par la commission locale de l'eau le 10 décembre 2014, est aujourd'hui soumis à l'avis du comité d'agrément.

Dans la mesure où le SAGE de la Tille sera mis en œuvre durant la période d'application du SDAGE révisé 2016-2021, ce rapport d'analyse prend en compte le projet de SDAGE adopté le 19 septembre 2014 par le comité de bassin Rhône Méditerranée.

2. OBJECTIFS DES PROJETS DE SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2016-2021 ET DE PROGRAMME DE MESURES CONCERNANT LE SAGE DE LA TILLE

2.1 Objectifs et état du milieu

Cette analyse s'appuie sur l'état des lieux du bassin Rhône Méditerranée de décembre 2013 ainsi que sur le projet de SDAGE 2016-2021.

Cours d'eau :

A l'exception de la Tille de Bussières et du ruisseau de Léry (secteurs apicaux du bassin versant), la quasi-totalité des masses d'eau superficielles du bassin de la Tille est classée en risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 (RNAOE) pour ce qui concerne l'état écologique.

Actuellement, sur 16 masses d'eau superficielles, seules 5 présentent un état écologique qualifié de « bon » (42 % du linéaire total de masses d'eau). Elles sont toutes situées en tête de bassin versant. 6 autres masses d'eau sont classées en état écologique « moyen » (30 % du linéaire total), et les 5 dernières sont qualifiées de « médiocres » (28 % du linéaire total), dont un affluent d'importance comme la Norges qui présente un régime hydrologique particulièrement affecté par les prélèvements (la Norges aval est classée comme masse d'eau fortement modifiée).

Pour ce qui concerne l'état chimique, seule la Venelle présente un niveau de qualité jugé « mauvais » en raison des concentrations en substances ubiquistes.

Globalement, seul un tiers des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Tille, représentant environ 42 % du linéaire de cours d'eau, atteint, dès à présent, les objectifs environnementaux fixés à l'horizon 2015, 2021 ou 2027. Il s'agit uniquement des masses d'eau pour lesquelles le délai était fixé à 2015.

Eaux souterraines :

Sur les 7 masses d'eau souterraines couvertes en tout ou partie par le bassin de la Tille, toutes sont actuellement qualifiées en bon état chimique global dans le SDAGE. En revanche, certains points de prélèvements sur les alluvions de la plaine des Tilles présentent des niveaux de qualité chimique « médiocres » du fait de concentrations élevées en nitrates ou pesticides, notamment dans la plaine agricole située à l'aval du bassin versant (zone de grandes cultures).

Du point de vue quantitatif, seules les alluvions de la Tille entre Til-Châtel et la confluence avec la Norges (alluvions de la Norges compris), et la nappe profonde de la Tille, sont classées en état « médiocre » du fait de l'importance des prélèvements opérés (alimentation en eau potable - AEP - et irrigation) au regard de débits d'étiage relativement sévères.

2.2 Principales problématiques à traiter au titre du SDAGE et du programme de mesures

Gestion quantitative :

Le bassin la Tille est classé par le SDAGE comme prioritaire pour la mise en œuvre d'actions de résorption du déséquilibre quantitatif. Les prélèvements totaux s'y élèvent en moyenne à environ 6 Mm³/an tous usages confondus, dont environ 4,5 Mm³ pour l'AEP, 0,3 Mm³ pour l'industrie et 1,2 Mm³ pour l'irrigation. A ces prélèvements s'ajoute la présence de nombreuses gravières et carrières alluviales en exploitation, couvrant plus de 600 ha, à l'origine d'une sur-évaporation (donc exportation d'eau), estimée en moyenne à 1 Mm³ entre les mois d'avril et de septembre (jusqu'à 5 Mm³ sur la totalité d'une année sèche comme 2003).

D'ores-et-déjà, la satisfaction des besoins de l'AEP passe par l'importation d'eau provenant de ressources extérieures au bassin à hauteur d'environ 3 Mm³/an. La restitution d'une partie de ce volume via les stations d'épuration contribue à améliorer le bilan hydrologique sur la partie aval du bassin de la Tille.

En revanche, l'étude des volumes prélevables a mis en évidence un important déficit quantitatif (entre - 50 et - 60 % du débit biologique minimum) sur le sous-bassin de la Norges en période d'étiage, et dans une moindre mesure sur une partie de la Tille moyenne et aval. En outre, la préservation de la nappe profonde de la Tille nécessite de figer les prélèvements (AEP) au niveau mesuré en 2009 afin de préserver la capacité de recharge annuelle.

L'atteinte des objectifs de bon état (DCE) sur les masses d'eau superficielle et souterraine passe donc par le respect de régimes hydrologiques garantissant le bon fonctionnement des milieux tout en conciliant la pérennité des principaux usages, dont la distribution de l'eau potable et les usages économiques.

Ressources stratégiques et captages d'eau potable :

Le projet de SDAGE 2016-2021 identifie cinq masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable recoupant le périmètre du bassin versant de la Tille : les alluvions de la plaine de la Tille superficiels et profonds, les calcaires jurassiques sous couverture en pied de côte bourguignonne, les calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne, et les alluvions de la Saône. Le SAGE doit donc prévoir les dispositions nécessaires à leur préservation quantitative et qualitative.

Le bassin versant de la Tille comprend 6 captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Parmi ces captages, 5 étaient déjà identifiés dans le SDAGE 2010-2015 et un nouveau captage (en tête de bassin versant) a été ajouté dans le projet de SDAGE 2016-2021 en raison d'une forte contamination par les nitrates. Parmi les captages prioritaires initiaux, 2 font l'objet d'un programme d'action en cours de réalisation, les 2 autres programmes sont en cours de définition et le bassin d'alimentation du dernier captage est en cours de délimitation.

Pollutions :

Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 classe 5 masses d'eau du bassin de la Tille parmi les milieux aquatiques superficiels susceptibles de présenter des phénomènes d'eutrophisation : la Venelle, la Tille moyenne et aval, l'Arnison, la Norges amont et aval. La totalité du bassin de la Tille est située en zone vulnérable aux nitrates.

Du fait de son rôle d'exutoire des rejets de la partie Nord de l'agglomération dijonnaise et suite aux résultats des 1^{ères} campagnes de recherche de substances dangereuses pour l'environnement, la Norges est également identifiée comme masse d'eau nécessitant des actions de réduction de ces substances afin d'atteindre les objectifs environnementaux.

Enfin, l'ensemble du bassin versant de la Tille est classé parmi les secteurs sensibles aux pollutions par les pesticides et fait l'objet de préconisations d'actions en zones agricoles et non agricoles dans le projet de programme de mesures 2016-2021.

Continuité écologique, morphologie, biodiversité :

Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 désigne 3 masses d'eau superficielles du bassin de la Tille nécessitant des actions de rétablissement de la continuité écologique. Il s'agit de la Tille amont, de l'Ignon et de la Norges amont, ces masses d'eau étant également classées en réservoirs biologiques dans le SDAGE (au même titre que la Venelle amont). Ces actions concernent particulièrement 13 ouvrages situés sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, parmi les 58 identifiés sur les masses d'eau précitées.

Le SDAGE identifie également le bassin de la Tille parmi les secteurs devant faire l'objet de travaux de diversification morphologique des milieux aquatiques. Ces actions sont particulièrement indispensables sur les tronçons de cours d'eau dont la morphologie altérée constitue un facteur aggravant l'impact des étiages, notamment sur les sous-bassins présentant des déficits quantitatifs importants (Norges, Tille moyenne et aval), et sur la Venelle aval dont le lit mineur très artificialisé s'avère réhivitoire pour l'atteinte du bon état écologique.

Inondations :

Le bassin de la Tille englobe, en partie, un territoire à risque important d'inondation (TRI) couvrant l'agglomération dijonnaise et l'amont de la plaine alluviale de la Tille et de l'Ouche (bassin limitrophe). A ce titre, le SDAGE y préconise la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations. Cela concerne particulièrement les masses d'eau Norge aval, Tille aval, et leurs affluents.

Changement climatique :

Le projet de SDAGE 2016-2021 classe le sous-bassin Saône amont (dans lequel est inclus la Tille) parmi les secteurs vulnérables nécessitant des actions fortes d'adaptation en vue de limiter l'incidence du changement climatique sur le niveau trophique des milieux aquatiques superficiels. Dans ce sens, un projet de recherche dénommé HYCCARE a été conduit sur le bassin de la Tille (Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressources en eau) afin d'apporter des précisions sur le changement climatique et ses effets à l'échelle locale, et d'identifier les leviers pour qu'émergent des politiques publiques autour des questions du changement climatique et de ses impacts.

Gouvernance :

Le projet de SDAGE 2016-2021 préconise la constitution d'un EPAGE à l'échelle du bassin de la Tille, ou à une échelle plus grande.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SAGE

La stratégie du SAGE de la Tille comporte 4 principaux axes de travail, auxquels s'ajoute un axe transversal sur la connaissance relative à la ressource en eau et ses usages :

- 1 – Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif entre la demande anthropique en eau et les besoins des milieux ;
- 2 – Reconquérir et préserver la qualité des ressources en eau pour l'AEP, et des masses d'eau en général ;
- 3 – Restaurer et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides ;
- 4 – Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la gestion des eaux.

4. CONTRIBUTIONS DE LA STRATEGIE DU SAGE A LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES

La grille d'analyse figurant en annexe de ce rapport permet d'apprécier la contribution du projet de stratégie à la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures. Les paragraphes ci-dessous présentent un focus de cette analyse sur les enjeux majeurs du périmètre du SAGE de la Tille.

DESEQUILIBRE QUANTITATIF

La CLE de la Tille a validé simultanément la stratégie du SAGE et le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui correspond à la déclinaison opérationnelle du futur PAGD du SAGE. La CLE dispose donc d'ores-et-déjà d'une feuille de route relativement précise visant à restaurer l'équilibre entre les usages de l'eau et les besoins des milieux.

Ainsi, le règlement et le PAGD du futur SAGE déclineront les actions identifiées dans le PGRE. Voici les principaux points inscrits dans la stratégie du SAGE :

- répartition des volumes prélevables conformément aux résultats de l'étude préalable, et révision des autorisations de prélèvements en partenariat avec les services de l'Etat concernés ;

- recherche de solutions de substitution aux prélèvements d'eau pour l'irrigation en période d'étiage favorisant la réutilisation des eaux pluviales (action ciblée sur les sous-bassins prioritaires Norges aval et Tille aval) ;
- adaptation de l'usage des sols à l'équilibre de la ressource en eau par la rédaction de dispositions favorisant l'infiltration à la parcelle, l'adaptation des pratiques agricoles et l'encadrement des extractions de matériaux alluvionnaires ;
- ajustement de la gestion quantitative en situation de crise par la révision de l'arrêté cadre « sécheresse » départemental selon les unités de gestion hydrologiques et les débits de référence définis à l'issue de l'étude des volumes prélevables (en cours de réalisation) ;
- incitation à la réutilisation des eaux pluviales dès la conception des projets d'aménagements urbains ;
- prévention et réduction de la vulnérabilité des milieux aquatiques face aux étiages par :
 - la définition de débits d'objectif d'étiage (DOE) et débits de crise renforcée (DCR) adaptés aux besoins des milieux et aux usages prioritaires,
 - la restauration morphologique des masses d'eau prioritaires (Norges et Tille aval) afin d'améliorer leur capacité de résilience.

Ce dernier point constitue une approche novatrice dans la recherche de l'équilibre entre la satisfaction des usages anthropiques et les besoins des milieux aquatiques. L'étude des volumes prélevables a en effet démontré que le débit minimum biologique défini sur la Norges et la Tille aval était directement influencé par le mauvais état physique de ces cours d'eau. Leur restauration morphologique permettrait donc d'abaisser la valeur de débit minimum biologique tout en améliorant la qualité de ces rivières (aujourd'hui insuffisante pour atteindre le bon état), et de redonner un peu de marge sur les volumes prélevables. Cette approche, dont l'objectif final converge avec ceux poursuivis par les collectivités locales en matière de disponibilité de la ressource en eau, pourra constituer un véritable levier technique et politique pour mobiliser les maîtres d'ouvrages compétents sur la restauration des milieux aquatiques.

Globalement, les axes abordés dans la stratégie du SAGE paraissent à la hauteur des enjeux identifiés dans le SDAGE pour cette thématique majeure sur le bassin de la Tille.

RESSOURCES STRATEGIQUES ET CAPTAGES D'EAU POTABLE

Pour ce qui concerne la préservation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable, la stratégie du SAGE suggère de mobiliser des outils appropriés (ZSCE notamment) sur les périmètres identifiés, mais reste vague sur ce sujet.

Le document ne développe pas de piste d'action dans la continuité de celles figurant dans la note de bassin relative à l'articulation entre les SAGE et les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable. Il conviendra donc de prendre les mesures nécessaires à la bonne compréhension des menaces pesant sur ces ressources afin d'élaborer des dispositions et/ou règles garantissant leur préservation.

Hormis le nouveau captage prioritaire au titre du SDAGE 2016-2021, la quasi-totalité des captages prioritaires du bassin de la Tille font l'objet d'un plan d'action en phase opérationnelle ou en cours de définition. La stratégie du SAGE n'apporte donc pas d'élément supplémentaire sur cette thématique et se contente de prévoir un rappel sur la nécessité d'engager les démarches adaptées aux enjeux.

POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES

Pour les pollutions par les nutriments, et compte-tenu d'une réglementation déjà conséquente (directive nitrates, directive ERU, etc.), la CLE a décidé de concentrer la stratégie du SAGE sur la prévention, les interventions à la source et la réduction de la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions. Ainsi, il est prévu de réaliser un guide destiné aux porteurs de projets visant à intégrer les objectifs d'état des masses d'eau et de non dégradation dès la conception des aménagements. A terme (à la 1^{ère} révision), la CLE envisage de définir les charges de pollution admissibles par les milieux aquatiques et de réglementer les rejets sur les zones à enjeu environnemental.

La stratégie du SAGE traite également de la réduction de la vulnérabilité des masses d'eau face aux pollutions en faisant le lien avec les travaux de restauration morphologique qui devront être conduits prioritairement sur les cours d'eau sensibles à l'eutrophisation afin d'en améliorer la capacité d'autoépuration. Dans le même esprit, l'accent sera mis sur le développement des fonctionnalités épuratoires des bassins versants sur les secteurs sensibles par des prescriptions relatives à l'aménagement d'unités paysagères et naturelles (haies, zones humides, etc.).

Pour ce qui concerne les pollutions par les substances dangereuses, la stratégie du SAGE se contente d'évoquer la régularisation des autorisations de déversement et le contrôle des conventions de raccordement des établissements industriels et artisanaux. Cette approche ne semble pas à la hauteur de l'enjeu environnemental, notamment dans le périmètre de l'agglomération dijonnaise. Sur ce thème, le SAGE devra susciter l'engagement d'un diagnostic préalable des activités et sources de pollution potentielles au niveau de l'agglomération dijonnaise afin de mobiliser les acteurs concernés et prendre les mesures adaptées.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE ET DEGRADATION MORPHOLOGIQUE

Au-delà de la réglementation s'appliquant sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, la stratégie du SAGE propose de bâtir une logique d'intervention sur les ouvrages prioritaires basée sur les enjeux locaux (patrimoniaux, paysagers, écologiques, économiques), le coût et l'efficacité de l'action envisagée. Elle définit d'ores-et-déjà les secteurs prioritaires pour l'amélioration de la gestion des ouvrages et le rétablissement de la continuité écologique : tronçons classés en liste 2 et masses d'eau ciblées dans le projet de programme de mesures 2016-2021. Toutefois, la stratégie du SAGE ne précise pas les objectifs fixés par tronçon en termes de franchissabilité piscicole (espèces cibles), de transit sédimentaire (enjeux environnementaux locaux), et de lien avec les actions de restauration physique des rivières.

En matière de préservation et d'amélioration du fonctionnement des cours d'eau, et au-delà des actions précédemment citées dans ce domaine, la CLE propose de délimiter l'espace de mobilité des cours d'eau de façon à définir un corpus des mesures relatives à l'implantation de nouveaux enjeux. Parallèlement, la stratégie vise également à développer la restauration des boisements alluviaux fonctionnels en encourageant et pérennisant l'action des syndicats de rivière en matière d'entretien et de restauration de la ripisylve. Néanmoins, les réservoirs biologiques ne sont pas prioritairement ciblés pour la mise en œuvre d'actions de préservation en lien avec la disposition 6A-04 du SDAGE 2016-2021.

ZONES HUMIDES

La CLE de la Tille souhaite centrer la stratégie de préservation et de valorisation des fonctionnalités des zones humides sur la mobilisation d'outils de maîtrise foncière proportionnés aux enjeux associés à ces milieux. A cet effet, elle s'appuiera sur l'inventaire récemment achevé pour conduire un travail de hiérarchisation des actions sur les zones humides selon les enjeux locaux (ressource en eau, biodiversité, patrimoine, etc.), les menaces pesant sur ces milieux, et selon l'importance de leurs fonctions et valeurs. Afin de valoriser ce travail, la stratégie du SAGE prévoit de le compléter par la mise à disposition des gestionnaires des espaces inventoriés (collectivités, etc.) d'un cadre/référentiel technique d'intervention sous la forme d'un guide d'aménagement et de gestion des zones humides.

INONDATIONS

Dans ce domaine, et pour ce qui concerne le volet réglementaire, la CLE de la Tille prévoit sa participation active à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur le TRI de Dijon. Sur le reste du bassin de la Tille (hors TRI), le SAGE focalisera son action sur l'identification et la préservation des espaces et unités paysagères jouant un rôle positif dans l'atténuation des inondations, et sur la limitation du ruissellement à la source. En parallèle, la CLE préconise de mettre en place un système de surveillance et d'alerte des collectivités, et de piloter des actions de sensibilisation et de développement de la culture du risque d'inondation (pose de repères de crue, communication ciblée).

INTEGRATION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET NON DEGRADATION

Cette notion est traitée de façon transversale dans les thèmes abordés précédemment.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce thème faisant l'objet d'une action spécifique dans le PGRE de la Tille sur la valorisation des connaissances relatives aux effets du changement climatique à l'échelle locale, la CLE n'a pas jugé nécessaire de développer un point particulier dans la stratégie du SAGE. Toutefois, la stratégie intègre déjà l'anticipation des effets du changement climatique de façon transversale dans plusieurs axes de réflexion :

- la gestion quantitative par l'adaptation de l'usage des sols à la sensibilité de la ressource et la réutilisation des eaux pluviales ;
- la restauration morphologique des tronçons de cours d'eau prioritaires en vue d'augmenter leur capacité de résilience face aux périodes d'étiage sévère.

CONCERTATION/GOUVERNANCE

La CLE de la Tille souhaite développer la synergie avec les deux bassins versants voisins de l'Ouche et de la Vouge situés à cheval sur le même bassin de vie du dijonnais, et faisant également l'objet d'un SAGE. Cette coopération pourra porter sur la mutualisation des connaissances (observatoire de l'eau interbassins), la valorisation d'expériences, et la constitution d'espaces de concertation sur des enjeux transversaux ou sur des territoires communs. Une réflexion est également engagée concernant la structuration des entités gestionnaires de ces trois bassins dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

5. CONCLUSION ET PROPOSITION D'AVIS DU COMITE D'AGREMENT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Voir la grille d'analyse en annexe

Les plus-values de la stratégie :

Le travail d'élaboration des orientations stratégiques du SAGE de la Tille a bénéficié d'une étude socio-économique réalisée en 2010 qui, avec l'état des lieux initial du territoire, a apporté les éléments nécessaires à la bonne compréhension des enjeux du bassin versant.

A la lumière des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et des attentes exprimées par les acteurs locaux, la CLE a volontairement positionné le futur SAGE de façon complémentaire à la réglementation en vigueur à l'échelle nationale et locale, jugée déjà suffisamment complète, sans chercher à la développer davantage sur ce territoire.

Il en résulte une stratégie axée sur la mise en cohérence des différentes politiques publiques concernant le domaine de l'eau, la mobilisation des outils adaptés, et plaçant la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de la réflexion.

Les orientations stratégiques du SAGE de la Tille prennent en compte l'ensemble des enjeux identifiés par le projet de SDAGE 2016-2021 sur ce territoire.

La gestion quantitative de la ressource, problématique majeure sur ce territoire, est ainsi abordée selon deux angles convergents : l'adaptation des usages à la disponibilité de la ressource, et la réduction de la vulnérabilité des milieux aquatiques face aux étiages. Cette dernière approche s'avère être dans la droite ligne des préconisations du plan d'adaptation au changement climatique en matière de développement de la résilience des milieux aquatiques face aux effets attendus de la modification du climat.

La stratégie du SAGE de la Tille traite également la lutte contre la pollution des milieux à travers la réduction des émissions à la source et l'amélioration des capacités auto-épuratoires des milieux aquatiques par leur restauration. L'information et l'accompagnement des porteurs de projets est ainsi placé au cœur de l'action du SAGE afin de limiter au maximum l'impact des aménagements sur la ressource en eau, voire d'y apporter des effets bénéfiques.

Les axes de travail à venir :

Les ressources majeures déjà identifiées sur le bassin de la Tille devront faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité afin de cerner précisément les éventuelles menaces et intégrer dans le futur SAGE les mesures adaptées à leur préservation.

En matière de lutte contre la pollution par les substances dangereuses, il conviendra d'engager un diagnostic des activités et sources de pollutions potentielles en partenariat avec les CLE de l'Ouche et de la Vouge également concernées. Les résultats de cette étude devront conduire à la prescription d'actions de réduction des émissions de substances à la source.

Les objectifs relatifs au rétablissement de la continuité écologique devront être précisés à l'échelle du tronçon de rivière selon les enjeux environnementaux locaux (espèces piscicoles cibles, influence du transport sédimentaire sur l'hydromorphologie).

Conformément aux prescriptions du futur SDAGE, le SAGE de la Tille prendra les mesures contribuant à la préservation des tronçons de cours d'eau classés en réservoirs biologiques, et sera chargé de la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des milieux aquatiques sur le long terme.

Enfin, la CLE de la Tille sera amenée à poursuivre la réflexion relative à une structuration cohérente des collectivités gestionnaires de milieux aquatiques et démarches associées (SAGE, contrat). Cette réflexion pourra éventuellement être étendue aux trois bassins Vouge, Ouche et Tille, en partenariat avec les CLE concernées.

Au vu de cette analyse et des documents présentés, il est proposé le projet de délibération ci-joint.

Le directeur général de l'agence de l'eau,
chargé du secrétariat,

Martin GUESPEREAU

**ANNEXE : GRILLE SYNTHETIQUE D'ANALYSE DE LA COHERENCE DE LA STRATEGIE DU SAGE DE LA TILLE AVEC LE
PROJET DE SDAGE 2016-2021 ET LE PROGRAMME DE MESURES**

Thèmes à aborder au titre du SDAGE et du PDM	SAGE concerné ? oui / non	Thème traité ? oui / non	Niveau d'ambition suffisant ?	Commentaires
Déséquilibre quantitatif	OUI	OUI	☺	<p>+ La stratégie propose d'inscrire la répartition des volumes prélevables par usage adoptée par la CLE en décembre 2014 dans le règlement du futur SAGE, et de décliner la révision des autorisations de prélèvement en conséquence.</p> <p>+ L'adaptation de l'usage des sols au regard de la sensibilité de la ressource sera préconisée, notamment pour les activités à fort impact quantitatif comme les cultures irriguées et les extractions de matériaux alluvionnaires.</p> <p>+ La CLE envisage d'encourager le développement de solutions de substitution des prélèvements d'eau à l'étiage pour l'irrigation par du stockage et de la réutilisation d'eaux pluviales.</p> <p>+ La stratégie propose de redécouper les unités de gestion hydrologiques prises en compte dans l'arrêté « sécheresse » selon les tronçons définis dans l'étude des volumes prélevables et de les adosser à des stations hydrométriques pertinentes (travail en cours).</p> <p>+ Les débits seuils de l'arrêté « sécheresse » seront redéfinis selon les débits de références calculés dans le cadre de l'étude des volumes prélevables.</p> <p>+ La mise en place d'une tarification incitative sera préconisée et assortie d'une proposition de modalités de mise en œuvre.</p> <p>+ Dans la continuité du plan de gestion de la ressource en eau validé par la CLE en décembre 2014, la réutilisation des eaux pluviales sera encouragée dès la conception des projets d'urbanisme.</p> <p>+ Outre la définition des débits d'objectif d'étiage et débits de crise renforcée pour les cours d'eau, les recommandations du SAGE porteront sur la restauration physique des rivières altérées afin d'améliorer leur capacité de résilience face aux étiages sévères.</p>
Ressources majeures pour l'eau potable	OUI	OUI	☹	<p>+ La stratégie du SAGE propose d'adapter les prescriptions et recommandations aux enjeux et contextes locaux (mobilisation de ZSCE dans certains cas).</p> <p>+ La nappe profonde de la Tille sera exclusivement réservée à l'AEP.</p> <p>- La stratégie du SAGE manque de précision sur la déclinaison des actions de préservation envisageables à l'issue des études des ressources majeures réalisées sur le secteur sous couverture du fossé bressan, et sur celui des calcaires de la côte et arrière côte dijonnaise.</p>
Captages prioritaires	OUI	OUI	☹	<p>La stratégie du SAGE ne précise pas les modalités de mise en œuvre des plans d'action sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires. Toutefois, la quasi-totalité de ces captages font déjà l'objet d'un plan d'action en phase opérationnelle ou en cours de définition.</p>

Thèmes à aborder au titre du SDAGE et du PDM	SAGE concerné ? oui / non	Thème traité ? oui / non	Niveau d'ambition suffisant ?	Commentaires
Continuité écologique	OUI	OUI	☺	<p>+ La stratégie du SAGE propose d'élaborer une logique d'intervention sur les ouvrages prioritaires basée sur les enjeux locaux, le coût et l'efficacité.</p> <p>+ La communication relative aux opérations de restauration de la continuité écologique sera axée sur les enjeux et préoccupations locales afin de favoriser leur appropriation par les acteurs locaux et citoyens.</p> <p>+ Sur les tronçons de rivières concernés par une mesure de restauration de la continuité écologique dans le SDAGE, le transit sédimentaire sera favorisé par une gestion adaptée et coordonnée des ouvrages en fixant des règles d'ouverture périodique des vannes.</p> <p>+ Il est proposé de mettre en place une assistance technique et réglementaire auprès des propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages pour faciliter la restauration de la continuité écologique.</p> <p>- La stratégie n'apporte pas de précision sur les objectifs des aménagements devant être réalisés sur les ouvrages prioritaires.</p>
Dégradation morphologique	OUI	OUI	☺	<p>+ La stratégie du SAGE propose de délimiter et préserver l'espace de mobilité des cours d'eau, et de clarifier la notion de cours d'eau (volet réglementaire) sur l'ensemble du bassin de la Tille.</p> <p>+ Les opérations de restauration seront prioritairement ciblées sur les tronçons où la morphologie constitue un facteur limitant l'atteinte du bon état et/ou la résilience des milieux en période d'étiage (influence sur le débit minimum biologique).</p> <p>- Aucun suivi à long terme des milieux n'est inscrit dans la stratégie (cf. disposition 6A-09 du SDAGE).</p>
Atteintes à la biodiversité	NON	NON	-	
Zones humides	OUI	OUI	☺	<p>+ La CLE prévoit de hiérarchiser les priorités d'action sur les zones humides selon les enjeux locaux, les menaces pesant sur ces milieux, et selon les fonctions et valeurs qui leur sont associées.</p> <p>+ La stratégie du SAGE consiste à mobiliser des outils de maîtrise foncière proportionnés aux enjeux associés.</p> <p>+ Un porté à connaissance des inventaires existants sera élaboré pour faciliter la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.</p> <p>+ La stratégie prévoit de rechercher une structure coordinatrice des actions de gestion des zones humides.</p>
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	OUI	OUI	☹	<p>+ Afin d'intégrer la capacité d'assimilation des milieux aquatiques dès la conception des projets, la stratégie prévoit la réalisation d'un guide méthodologique destiné aux acteurs locaux.</p> <p>+ En vue de réduire la vulnérabilité des masses d'eau, la stratégie préconise l'amélioration des fonctionnalités épuratoires des cours d'eau sensibles à l'eutrophisation par la restauration morphologique et le redéveloppement de ces mêmes fonctionnalités à l'échelle des bassins versants prioritaires (zones tampon, haies, etc.).</p> <p>- Hormis les points évoqués ci-dessus, la stratégie prévoit seulement un accompagnement de la réglementation en vigueur.</p>

Thèmes à aborder au titre du SDAGE et du PDM	SAGE concerné ? oui / non	Thème traité ? oui / non	Niveau d'ambition suffisant ?	Commentaires
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques - Pesticides	OUI	OUI	☺	+ La stratégie prévoit de valoriser les pratiques vertueuses (plan de désherbage, « zéro-phyto », gestion différenciée, etc.) dans le cadre d'un observatoire de l'eau. - Pour ce qui concerne la réduction des pollutions à la source, la CLE ne préconise qu'un accompagnement de la réglementation relative à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités.
Substances dangereuses hors pesticides	OUI	OUI	☹	+ La stratégie du SAGE envisage la systématisation du volet « traitement du pluvial » dans les schémas d'assainissement. - Pour ce qui concerne l'action ciblée sur les entreprises, seuls la régularisation des autorisations de déversement et le contrôle des conventions de raccordement sont mis en avant dans la stratégie du SAGE.
Inondation	OUI	OUI	☺	+ La stratégie du SAGE appuie son action sur la contribution de la CLE à l'élaboration de la SLGRI. + Il est envisagé de définir des recommandations et règles relatives à la gestion quantitative des eaux pluviales pour limiter le ruissellement à la source. + L'action du SAGE sera aussi focalisée sur la préservation des fonctionnalités naturelles des bassins versants et cours d'eau (champs d'expansion des crues, infiltration naturelle et ralentissement dynamique par des unités paysagères comme les haies, les zones humides, etc.). + La culture du risque sera développée par la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte, la pose de repères de crues et des actions de communication ciblées.
Intégration de l'eau dans l'aménagement du territoire et non dégradation	OUI	OUI	☹	+ Afin de faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la stratégie propose la rédaction d'un guide de prise en compte des objectifs du SAGE à l'attention des collectivités, porteurs de projets et services de l'Etat. Un guide spécifique aux projets ICPE et IOTA sera également élaboré dans le même esprit. - La stratégie du SAGE n'aborde pas la question de la préservation des réservoirs biologiques identifiés sur le bassin de la Tille.
Concertation/gouvernance	OUI	OUI	☺	+ La stratégie du SAGE vise à développer la synergie entre les acteurs locaux des 3 bassins voisins Ouche, Vouge et Tille faisant respectivement l'objet de SAGE par la mutualisation des connaissances (observatoire de l'eau interbassins) et valorisations d'expériences, la constitution d'espaces de concertation sur des enjeux transversaux ou des territoires cohérents.